

BANQUE À DISTANCE - ACTUALITÉS

Nouveau ! Vos services de banque en ligne continuent de s'enrichir.

Nous vous invitons à découvrir nos dernières évolutions, disponibles sur votre Espace Client et sur l'Appli qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022.

Gestion des cartes : la mise à disposition du code secret de la carte depuis l'Espace Client lorsque le titulaire a opté pour la dématérialisation, le titulaire ne pouvant utiliser le Pass sécurité, pourra demander, gratuitement, la réédition du code secret à son agence (article 20).

Paylib : les règles d'authentification de l'abonné à la solution de paiement Paylib et Paylib sans contact et notamment la mise en place de la technologie de reconnaissance par empreinte biométrique (article 24).

Dématérialisation et e-document : liste des documents éligibles à la dématérialisation est régulièrement mise à jour et disponible sur societegenerale.fr (article 25).

Et pour la clientèle de Société Générale Private Banking, le service de coach financier, conseil en arbitrage pour les clients bénéficiaires d'un contrat d'assurance vie (article 15).

Pour prendre en compte ces évolutions, les Conditions Générales de votre contrat Banque à Distance seront mises à jour au 1^{er} janvier 2022.

Vous pouvez d'ores et déjà consulter l'intégralité des nouvelles Conditions Générales en cliquant sur le lien suivant :

TÉLÉCHARGER

Conformément aux dispositions de l'article 34 « Modifications du Contrat et du Service », ces modifications vous sont communiquées deux mois avant leur entrée en vigueur. En cas d'opposition vous pouvez demander la résiliation de votre contrat Banque à Distance par simple lettre envoyée ou remise à votre Agence.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.